



Pour continuer
à grandir

Commission sur l'éducation à la petite enfance

Titre :	INVESTIR DANS LE CITOYEN DE DEMAIN
Rédaction :	Nathalie Bourguignon, conseillère pédagogique
Recherche :	Nathalie Bourguignon, conseillère pédagogique Nadine Jean, conseillère pédagogique Lucie Ménard, directrice adjointe
Nom de l'organisation :	CPE La Rose des Vents, bureau coordonnateur
Direction :	Lucie Ménard, directrice adjointe Maryse Mailhot, directrice générale
Date :	20 novembre 2016
Municipalité :	Blainville
Sujets :	La qualité des services L'égalité des chances La gouvernance

Note : Dans ce document l'usage du féminin est utilisé lorsque l'on mentionne le personnel des milieux de garde sans aucune discrimination et dans le but d'alléger le texte.

Introduction

Le CPE La Rose des Vents, qui a vu le jour en 1999 par son volet milieu familial, est un organisme sans but lucratif qui a à cœur le développement des jeunes enfants et l'accompagnement des familles. L'installation du CPE La Rose des Vents offre 78 places à Blainville et le volet familial comprend 1164 places subventionnées réparties sur le territoire de Blainville et Sainte-Thérèse dans les Laurentides.

Dans ce mémoire présenté à la Commission sur l'éducation à la petite enfance (sous la responsabilité de l'Institut du Nouveau Monde) nous tenterons de faire ressortir nos préoccupations en matière de qualité des services, d'égalité des chances pour tous (universalité des services de qualité) et de gouvernance. Nous tenterons également de faire ressortir des pistes de solution pour assurer la pérennité des services de qualité pour les générations à venir.

Avant de commencer, nous voulons souligner que nous apprécions l'historique et le portrait que la Commission a dressés dans son document de consultation. Nous sommes enthousiastes de participer à ce bilan et de faire entendre notre voix sur les sujets qui nous tiennent à cœur.

Sujet 1 :

La qualité des services

Nous diviserons nos préoccupations sur ce premier sujet en deux parties. Nous traiterons d'abord de l'impact de la qualité sur le développement de l'enfant, pour ensuite poursuivre avec les répercussions de la qualité (ou du manque de qualité) sur la sécurité des enfants en milieux de garde éducatifs.

SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT

Au Québec, il est reconnu depuis les années 1960 que nos objectifs en tant que société sont d'offrir aux enfants les meilleures chances de réussite, un environnement éducatif enrichissant et de qualité¹. Nous reconnaissons que c'est un droit. En effet, l'enfant a droit à une petite enfance stimulante où il pourra vivre cette étape importante de sa vie en toute quiétude et où il pourra s'épanouir et développer son plein potentiel².

Sachant que des études ont maintenant fait ressortir l'écart de qualité entre les milieux subventionnés (CPE, garde en milieu familial reconnue par un bureau coordonnateur)

¹ Rapport Parent RÉSUMÉ – Bibliothèque et Archives Nationales du Québec

http://www.banq.qc.ca/documents/a_propos_banq/nos_publications/a_rayons_ouverts/ARO_94.pdf

² LALONDE-GRATON, Micheline (2002) *Des salles d'asile aux centres de la petite enfance*, Presses de l'Université du Québec

et les milieux ayant un but lucratif (garderies, services de garde en milieu familial non régis), nous sommes soucieuses des répercussions de cet écart sur le développement des jeunes enfants.³ Nous sommes d'autant plus préoccupées par la tournure que prend actuellement la capacité du réseau à offrir une réelle qualité dans ses services. En raison de coupures budgétaires importantes, le personnel éducateur arrive difficilement à respecter ses propres normes de qualité. Les CPE, par manque de ressources, peinent à respecter les critères de qualité qu'ils se sont toujours donnés. L'impact sur les enfants se voit, à notre avis, à deux niveaux et ce malgré tout le professionnalisme et la bonne volonté des directions des CPE et des bureaux coordonnateurs.

1. L'impact direct sur l'enfant :

Le tout-petit ressent présentement les compressions budgétaires dans le matériel éducatif qui lui est offert, son environnement au quotidien et même la qualité de la relation avec son éducatrice. Par exemple, en installation le personnel, qui oeuvre dans des horaires instables, est en mouvance et les ratios adulte/enfants sont étirés au maximum pour économiser sur les salaires. En milieu familial plusieurs RSG sont dans l'obligation de fermer leur milieu par manque de clientèle, celle-ci ayant migré vers des services privés à but lucratif, ouvrant la porte à la garde au noir. L'enfant est donc placé bien malgré lui en situation instable et ne reçoit pas toujours la qualité dont on fait promotion. (Pour bien illustrer ce propos, nous suggérons un extrait de l'émission « Le Québec en fait-il assez pour ses tout-petits? » avec Marie-France Bazzo où M. Camil Bouchard explique bien cette triste réalité.)⁴ Même au niveau de sa santé, sachant que la désinfection en milieu collectif est un enjeu bien connu compte tenu de la prolifération des virus et bactéries et du système immunitaire en construction chez les tout-petits, l'enfant y perd beaucoup. En effet, les coupures amènent des diminutions de qualité car la masse salariale est diminuée dans tous les postes en CPE. Et nous n'avons même pas abordé encore les coupures dans le soutien pédagogique et le soutien aux enfants à besoins particuliers! Ces compressions, qui pour certains peuvent paraître comme « couper dans le gras », sont en fait au cœur du problème et nous amènent à parler du deuxième aspect.

2. L'impact indirect sur l'enfant :

La motivation du personnel éducateur perd du terrain, la créativité et la recherche de solutions dans le but de protéger les petits et ne pas leur faire sentir les changements actuels s'épuisent. Les éducatrices s'essoufflent, se fatiguent. Elles ont été formées (en milieu de garde subventionné, surtout en CPE où le personnel est majoritairement formé) en apprenant des techniques, en développant des valeurs éducatives, en

³ Enquête Grandir en qualité - <http://www.grandirenqualite.gouv.qc.ca/>

⁴ Extrait émission du 30 août 2016 – Camil Bouchard <http://webtv.coop/group/video/Les-soirees-Bazzo-30-aout-2016/2729a1b4327e7b70746be561d511ea88/9556bc0dd818e0258bcc0a74ebd85044>

appliquant un programme éducatif reconnu (*Accueillir la petite enfance*⁵), en se forgeant des critères de qualité et tout ceci est actuellement remis en question. Les adultes qui éduquent les jeunes enfants en partenariat avec les parents sont bousculées présentement dans leur éthique professionnelle. Le manque de soutien pédagogique, le manque de temps pour se rencontrer, pour planifier, pour développer des stratégies éducatives afin d'accompagner certains enfants ayant de grands besoins, etc. amène le personnel éducateur à se remettre en question sur la valeur que l'on accorde à sa profession. Ce climat d'inquiétude, de fatigue, de surcharge de travail a nécessairement un impact sur le développement de l'enfant au quotidien.

Nous ne pouvons plus faire semblant que tout ira bien. Nous sommes réellement inquiètes. Les impacts ont des prénoms. Ce sont les Lukas, Mathilde, Élodie, Mathieu, Antoine qui en souffrent sans savoir pourquoi. Et ce sont les Jocelyne, Nancy, Marie-France, Samira, Josée qui en souffrent et qui elles, savent trop bien pourquoi!

Les CPE se sont professionnalisés depuis 1997, leurs équipes sont allées se former en recherche constante de perfectionnement dans leur domaine, il est primordial de les reconnaître et de les valoriser sous peine de voir ces artisans de la petite enfance s'éteindre doucement et priver ainsi la clientèle préscolaire d'une expertise avancée.

N'oublions pas que les éducatrices sont formées au niveau collégial et qu'elles passent au moins trois ans à étudier l'éducation à la petite enfance. Quelle valeur aura ce diplôme dans les prochaines années?

Enfin, concernant les impacts de la qualité sur le développement des jeunes enfants, nous ne pouvons passer sous silence l'impact sur les parents. Nous reconnaissons le parent comme premier éducateur de son enfant et il a droit comme parent de recevoir de l'accompagnement lorsque le développement de son enfant le préoccupe.

L'accès aux différents services en petite enfance qui relèvent du ministère de la Santé et des Services sociaux est ardu et s'échelonne sur des périodes de temps de plus en plus longues malgré la restructuration des CISSS. Le CPE et le bureau coordonnateur de la garde en milieu familial agissent à titre de facteurs de protection durant ce moment d'attente. Le dépistage et l'accompagnement des enfants ayant des besoins particuliers sont un enjeu actuel très préoccupant. Nous devons continuer de recevoir les moyens d'accompagner nos familles. Le développement, non seulement de celui qui présente des difficultés d'adaptation, mais aussi le développement de tous les enfants du groupe en bénéficient grandement.⁶

⁵ Programme éducatif *Accueillir la petite enfance*

https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/documents/programme_educatif.pdf

⁶ Extrait TVA Nouvelles – filmé au CPE La Rose des Vents :

<http://tvanouvelles.ca/lcn/infos/regional/montreal/archives/2014/11/20141111-191215.html>

Les CPE ont développé des partenariats avec les CISSS et ont formé leur personnel afin de mieux dépister et offrir du support aux enfants ayant des retards de développement et/ou présentant des symptômes de maladies graves et/ou ayant un diagnostic d'handicap établi par un professionnel de la santé. L'égalité des chances pour tous fait partie de nos priorités et il faut continuer à nous soutenir dans ce mandat. La qualité des services éducatifs en dépend!

SUR LA SÉCURITÉ DE L'ENFANT

L'impact d'un milieu de qualité sur la sécurité de l'enfant nous apparaît évident. Il faut toutefois ramener cette préoccupation à la conscience de la population en général. En effet, un milieu de garde de qualité se voit dans l'obligation tant morale que réglementaire de fournir aux enfants qu'il accueille un milieu de vie sain et sécuritaire.

Mais qu'est-ce que cela implique concrètement?

À l'installation :

- ✓ des locaux aménagés spécifiquement pour ces groupes d'âge,
- ✓ un accès restreint au CPE par toute personne inconnue,
- ✓ du personnel qualifié et soucieux du maintien des normes de sécurité,
- ✓ du personnel formé et apte à faire du dépistage précoce,
- ✓ des règlements clairs dont plusieurs articles touchent la sécurité,
- ✓ des inspections du ministère de la Famille,
- ✓ la vérification de l'absence d'empêchement (recherche plus poussée que les antécédents judiciaires) pour chaque membre du personnel,
- ✓ des exercices d'évacuation en cas d'urgence,
- ✓ une politique alimentaire qui comprend les allergies alimentaires,
- ✓ un cours obligatoire sur l'hygiène et la salubrité alimentaire (MAPAQ),
- ✓ des cours de secourisme renouvelés aux trois ans pour chaque membre du personnel,
- ✓ un ratio adulte-enfant qui permet une surveillance accrue,
- ✓ de la formation continue favorisant le maintien d'un milieu des plus stimulants et sécuritaires,
- ✓ une collaboration étroite avec le CISSS et le DPJ,
- ✓ du support pour les enfants à besoins particuliers,
- ✓ des cadres de référence et programmes tels que Gazelle et Potiron, Accueillir la petite enfance, SAEM, Brindami, etc.

Au volet milieu familial :

- ✓ des locaux chaleureux dans des résidences supervisées par le bureau coordonnateur,
- ✓ des responsables de garde en milieu familial (RSG) recevant une formation obligatoire de base et du soutien pédagogique continu sur demande,
- ✓ des visites à l'improviste chaque année (3 par an),
- ✓ des règlements clairs et bien expliqués aux RSG par des agentes de conformité,
- ✓ la vérification d'absence d'empêchement (recherche plus poussée que les antécédents judiciaires) pour la RSG et chaque membre de la maisonnée qui a plus de 18 ans,
- ✓ des exercices d'évacuation en cas d'urgence faits aux 6 mois,
- ✓ un cours obligatoire sur l'hygiène et la salubrité alimentaire (MAPAQ),
- ✓ un cours de secourisme renouvelé aux trois ans,
- ✓ une déclaration obligatoire de possession d'arme à feu dans la résidence (ex. : fusil de chasse),
- ✓ un ratio adulte-enfant ne dépassant pas 6 enfants dont deux poupons maximum ou 9 enfants, si la RSG a une personne qui l'assiste, dont 4 poupons maximum,
- ✓ des règles claires quant à l'embauche d'une assistante et/ou d'une remplaçante,
- ✓ la RSG doit compter dans son ratio la présence de ses propres enfants de moins de 9 ans,
- ✓ les personnes de 14 ans et plus qui résident avec la RSG doivent faire l'objet d'une entrevue,
- ✓ la RSG poursuit sa formation continue à raison de 6 heures par année minimum,
- ✓ elle a accès par l'intermédiaire de son agente de soutien pédagogique à du support pour les enfants à besoins particuliers et un partenariat avec le CISSS et elle collabore avec le DPJ,
- ✓ elle suit les mêmes cadres de référence que les installations tels que Gazelle et Potiron, Accueillir la petite enfance, SAEM, Jeux d'Enfants, Brindami, etc.

Nous croyons fermement que ces critères de qualité, favorisant des milieux sécuritaires et règlementés, sont essentiels pour le développement des jeunes enfants et pour la tranquillité d'esprit des parents qui confient leur trésor à des personnes de confiance.

Toutefois, ce qui nous préoccupe vivement, c'est la tendance actuelle du gouvernement à favoriser l'accès aux services non régis, surtout en ce qui concerne la garde en milieu familial. En effet, il nous importe ici de faire une courte comparaison au niveau de la sécurité entre un service de garde subventionné reconnu et un service de garde en milieu familial non subventionné.

Dans un service de garde en milieu familial reconnu par un bureau coordonnateur, tous les critères ci-haut mentionnés sont mis en place. Bien sûr chaque RSG est responsable de son propre milieu de garde mais elle est supervisée par du personnel qualifié et elle est soumise au *Règlement sur les services éducatifs à l'enfance* et au *Règlement sur la contribution réduite*, ce qui rehausse le niveau de qualité.

Par ailleurs, les services de garde en milieu familial non subventionnés sont soumis à très peu de règles. Ces personnes ont en fait une seule préoccupation pour être légales, elles n'ont qu'à recevoir 6 enfants et moins (article 6 de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance*). On n'y fait pas mention du nombre de poupons (enfants de moins de 18 mois). Même leurs propres enfants ne sont pas comptés dans ce ratio. Par exemple, une dame qui garde des enfants chez elle et qui choisit de ne pas faire partie d'un bureau coordonnateur, peut recevoir jusqu'à 6 enfants chaque jour en plus de ses enfants à elle. Cette personne pourrait donc se retrouver, en comptant les enfants qu'elle reçoit et les siens, avec 9 enfants dont 6 poupons! De plus, ces personnes peuvent s'émettre personnellement un reçu pour fins d'impôts, pour leurs propres enfants qui fréquentent leur service de garde. Ceci représente un privilège fiscal inéquitable envers toutes les femmes du Québec qui ont fait le choix de rester à la maison avec leur enfant en bas âge. C'est inacceptable.

Ce qui est de plus en plus inquiétant selon nous c'est l'accessibilité accrue pour les parents aux services de garde en milieu familial non reconnus par le biais des retours d'impôts anticipés. Ce sont des avantages fiscaux concernant les frais de garde auxquels les parents ont droit si la dame fait des reçus pour fins d'impôts. Et bien sûr, si elle ne fait pas de reçus, nous sommes dans l'inconnu et nous parlons alors de travail au noir. Précisons que pour nous la compétition entre les services de garde n'est pas l'enjeu de fond en réalité, c'est en fait le rehaussement, l'amélioration des critères de qualité des services qu'on y retrouve. Notre souci est d'homogénéiser la qualité dans le seul but de fournir à tous les enfants, en respect de leur bien-être et de leur développement optimal, des services de grande qualité.

L'inquiétude réelle réside ici dans le niveau de sécurité que nous retrouvons dans certains milieux qui peut être variable d'un service à l'autre mais qui pose quand-même problème. En effet, cette dame qui accueille plusieurs enfants chez elle chaque jour et qui n'est pas reconnue par un bureau coordonnateur, n'a pas fait l'objet de vérification d'absence d'empêchement (ni des antécédents judiciaires), elle n'est pas tenue de suivre un cours de secourisme, elle n'a pas nécessairement fait de formation sur le développement de l'enfant et n'est pas tenue de faire le cours sur l'hygiène et la salubrité alimentaire (MAPAQ). Cette personne peut cohabiter avec une autre personne adulte qui n'a pas fait l'objet de vérification d'absence d'empêchement. Aucun membre de la famille ne passe d'entrevue. Évidemment, tous les avantages d'être reconnue par un bureau coordonnateur ne sont pas là, à savoir l'application d'un programme éducatif, l'accès à du soutien pédagogique, au dépistage précoce, à de la formation continue, à des visites à l'improviste chaque année, etc. Ces personnes

n'ont pas accès non plus à l'allocation pour l'intégration d'un enfant handicapé en service de garde, ce qui peut pénaliser certains enfants et leurs parents. Bien des parents ne savent pas qu'ils auraient eu droit à ces services pour leur enfant⁷. Sans compter les enfants qui auront un léger retard de développement qui n'auront pas été dépistés par la personne responsable, trop souvent par méconnaissance du développement de l'enfant et des stratégies de stimulation. La rentrée scolaire pourrait s'avérer fort difficile pour ces enfants et parents qui seront vite placés devant des défis qui auraient pu être amoindris.

Enfin, au niveau de la sécurité, il nous apparaît important de soulever que la personne reconnue RSG par un bureau coordonnateur et qui aurait eu des manquements au règlement, des plaintes pour fautes graves à un point tel qu'elle voit sa reconnaissance révoquée ou dont le milieu de garde a été fermé d'urgence par le DPJ, peut ré-ouvrir un service de garde non reconnu sans être inquiétée de devoir rendre des comptes sur ses agissements. Les parents ne pourront pas savoir si cette personne a déjà eu un dossier au bureau coordonnateur de son territoire et si elle a fait l'objet de plaintes et/ou d'agissements illégaux et cela même si la sécurité des enfants était compromise. Les parents sont présentement dirigés, par l'attrait des frais de garde abordables (attraits fiscaux), vers ces milieux non règlementés au détriment des services de garde en milieu familial reconnus qui sont en perte de clientèle.

Comment s'assurer de la qualité des services en milieu familial dans un contexte comme celui-ci?

Recommandations :

- Mettre fin à la confusion dans les modes de garde et rendre les critères de qualité équivalents tant en milieu familial reconnu qu'en milieu familial non régi. C'est-à-dire qu'il faudrait élargir l'article 6 de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* et s'assurer que toute personne qui ouvre un service de garde en milieu familial soit tenue de suivre les mêmes règles et d'être rattachée à un bureau coordonnateur. La garde non régie disparaîtrait dans un souci d'homogénéité de qualité des services.
- Financer adéquatement les bureaux coordonnateurs pour leur permettre d'effectuer une surveillance et un soutien professionnel de toute la garde en milieu familial de son territoire. Les bureaux coordonnateurs ont toutes les ressources organisationnelles et les infrastructures pour absorber cette responsabilité. Ce financement permettrait d'assumer le salaire du personnel additionnel pour la surveillance et le soutien pédagogique.

⁷ Allocation pour enfant handicapé <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/cpe-garderies/enfants-besoins-particuliers/allocation-enfant-handicape/pages/index.aspx>

- Rendre obligatoire l'application du programme éducatif *Accueillir la petite enfance* pour toute personne qui prend soin des enfants de façon collective (c'est-à-dire dès qu'elle reçoit des enfants en groupe)
- D'ici à ce que les précédentes recommandations soient mises de l'avant et que cette transition soit en force, donner une information juste à la population en général en ce qui concerne les différents services de garde éducatifs à l'enfance. Il est nécessaire d'atteindre un plus large public pour informer davantage sur les enjeux réels. La population doit être en mesure de faire la différence entre un CPE, une garderie à but lucratif, un service de garde en milieu familial reconnu et un service de garde en milieu familial non régi et ainsi faire un choix de société en toute connaissance de cause.
- Expliquer davantage aux parents de jeunes enfants la différence entre un organisme à but lucratif et un organisme à but non lucratif. Ils pourront faire des choix plus éclairés s'ils ont toutes les données.
- Faire comprendre au gouvernement en place présentement que les choix qui sont faits pour promouvoir ou avantager fiscalement un type de service au détriment d'un autre type peuvent avoir des impacts majeurs sur le développement des tout-petits à plus long terme. Le gouvernement doit réaliser qu'il existe véritablement des impacts sur la sécurité et sur la qualité. Plusieurs moyens tels que la présente commission, des rencontres, des appels de mémoires des personnes sur le terrain, etc. peuvent donner l'information juste aux dirigeants.
- Mieux informer la population en général sur le développement du jeune enfant et sur ses besoins. Commencer tôt à transmettre cette connaissance et à éduquer sur le développement d'un être humain (si possible, recevoir cette éducation avant de devenir parent). Un cours sur le développement de la personne pourrait-il être donné au secondaire?
- S'assurer de promouvoir les saines habitudes de vie (alimentation, gestion saine du stress et activité physique), le développement psychomoteur, le développement des habiletés sociales et l'importance du jeu autonome. Valoriser toute démarche pédagogique qui met de l'avant l'apprentissage par le jeu chez les tout-petits et évite la scolarisation précoce visant la performance et la compétition, deux dimensions qui nuisent au développement de l'estime de soi principalement pour le tout-petit (une pédagogie ouverte par l'apprentissage actif versus une pédagogie fermée).

Sujet 2 :

L'égalité des chances

Sans répéter les mêmes inquiétudes que celles qui sont mentionnées au sujet 1, il est essentiel de résumer ici notre position sur l'égalité des chances. Nous tenons à préciser que le CPE La Rose des Vents, volet installation, et le bureau coordonnateur sont implantés dans un milieu qui est reconnu comme socio-économiquement aisé. Toutefois, des familles plus vulnérables fréquentent nos services de garde et nous sommes préoccupées par la qualité des services que nous pouvons leur offrir. Il est d'autant plus difficile de faire partie d'une minorité dite défavorisée dans un contexte de vie considéré aisé. Par conséquent, ces familles ont davantage besoin de notre soutien pour sortir de l'isolement.

Par ailleurs, des familles qui, financièrement sont considérées comme ayant les moyens ont elles aussi, des besoins d'accompagnement pour différentes difficultés. Notre souci est donc d'offrir des milieux de qualité pour tous, tant au niveau de l'installation que de notre milieu familial.

L'égalité des chances, pour nous, ne sont pas que des mots lancés pour formuler une idéologie. Cette égalité fait partie intégrante de notre programme éducatif et est à la base de notre mandat éducatif. Nous acceptons durement les compromis que nous devons faire présentement dus à la conjoncture économique produite par les choix du gouvernement en place.

Afin d'offrir cette égalité des chances nous devons absolument avoir des moyens pour fournir des services de garde de grande qualité.

Le professeur James J Heckman de l'Université de Chicago⁸ le mentionne dans ses recherches sur l'importance d'investir tôt en éducation, chaque dollar investi en petite enfance rapportera gros à la société de demain. Les répercussions de ces investissements seront tangibles à long terme au niveau du taux de délinquance, de l'usage des drogues et d'alcool, du taux de grossesses adolescentes, du niveau de scolarité et du taux de criminalité⁹. La prévention et le dépistage faits par les CPE et les RSG permettent de sauver bien du temps et de l'argent aux différents acteurs qui accompagneront l'enfant tout au long de son cheminement éducatif. Il a été prouvé que ces efforts fournis en bas âge apportent des résultats tangibles quant à :

- ✓ une augmentation des capacités cognitives,

⁸ Site Internet du professeur James J Heckman, prix Nobel d'économie en 2000-
<http://heckmanequation.org/>

⁹ Le programme Jeux d'Enfants, basé sur le projet ABECEDARIAN le démontre : <http://www.jeux-denfants.net/index.php?programme=accueil>

- ✓ des habiletés plus solides en lecture et en mathématiques,
- ✓ une meilleure persévérance scolaire,
- ✓ moins de redoublement de niveau scolaire,
- ✓ moins de placements en classe spéciale,
- ✓ de meilleures compétences sociales,
- ✓ une meilleure accessibilité et stabilité d'emploi plus tard.

La politique familiale est-elle devenue pour le gouvernement actuel une politique financière n'ayant comme souci que l'économie à court terme?

Il appert urgent de rappeler aux dirigeants que l'économie n'est pas qu'une question d'accumulation de dollars dans les coffres de l'état et que des entreprises d'économie sociale, telles que les CPE, sont au cœur de la réussite économique d'un peuple à long terme.

Recommandations :

- Afin de poursuivre la démarche de professionnalisation des équipes des CPE et des bureaux coordonnateurs, continuer de soutenir ce réseau et investir davantage dans son déploiement à long terme.
- Soutenir et encourager les familles qui choisissent d'inscrire leur enfant en milieu de garde de qualité, promouvoir la qualité des services auprès des familles vulnérables.
- Éviter le discours qui laisse croire que tous les milieux de garde se valent, que c'est du pareil au même. Il y a des inégalités dans la qualité des services offerts (recherches à l'appui).
- Informer les parents des critères de qualité à rechercher. Mieux les informer sur ce qu'ils peuvent obtenir de leur milieu de garde en termes d'éducation à la petite enfance (par exemple, dans l'opinion publique, aller au-delà des simples repas chauds, de beaux jouets et des locaux propres).
- Donner à chaque famille les mêmes services complémentaires (protocole d'arrimage avec les CISSS, accès à du soutien pédagogique, accès à l'allocation pour l'intégration des enfants handicapés, etc.)
- Informer davantage la population en général de l'importance d'agir tôt et des bienfaits de fréquenter un milieu de qualité sur l'entrée scolaire réussie (surtout pour les enfants de 3 et 4 ans qui n'ont pas accès à des milieux de vie où ils peuvent apprendre les habiletés sociales).

Sujet 3 :

La gouvernance

L'arrivée des CPE en 1997 a permis à beaucoup de femmes d'accéder au marché du travail et ainsi augmenter le niveau socio-économique des familles. De plus, l'accès à des services de garde de qualité à peu de frais a réduit la précarité financière des femmes chefs de famille monoparentale.

Le gouvernement a perçu les bénéfices financiers de ce retour au travail des femmes depuis 20 ans et a réinvesti régulièrement dans le réseau. Toutefois, depuis plusieurs années nous voyons ce réinvestissement diminuer. Lors de l'annonce récente du gouvernement en place d'un surplus budgétaire astronomique suite aux coupures drastiques subies dans tous les services, alors qu'aucune somme n'a été réinvestie en petite enfance, nous avons encaissé le dur coup. Notre réseau a été durement touché par les coupures dans les dix dernières années. Cette façon d'aborder l'importance de l'éducation à la petite enfance aux yeux de nos dirigeants nous préoccupe. Le gouvernement tient-il réellement compte du fait que nous sommes en train de former les adultes de demain?

Il nous semble important que les différents partenaires en éducation travaillent en continuité. Si nous reconnaissons, en tant que société, que l'éducation à la petite enfance est l'un des piliers d'une économie en santé, il serait grand temps de mieux orchestrer la suite de sa consolidation. En effet, la racine du cheminement scolaire de plus de la moitié de nos tout-petits au Québec prend sa source dans les services de garde éducatifs à la petite enfance. Il faut en tenir compte dans le cheminement global de nos jeunes.

Comment pouvons-nous laisser sous-entendre en 2016, avec les recherches qui sont menées par nos Universités, que les milieux de garde sont simplement des lieux où l'on laisse les enfants en attendant que leurs parents reviennent les chercher? Les services de garde éducatifs sont encadrés par un programme éducatif et ce référentiel est à la base de toutes les interventions en CPE et en milieu familial reconnu par un bureau coordonnateur. Les enfants sont déjà en processus d'apprentissage dès leur plus jeune âge et ce processus se fait toujours sous forme de jeu en CPE, la meilleure façon pour un jeune enfant d'apprendre dans le plaisir et de se développer à son plein potentiel.

La continuité entre les milieux de garde éducatifs à la petite enfance et l'intégration au milieu scolaire nous apparaît essentielle. Le respect des expertises entre les deux volets doit, à notre avis, être davantage développé de part et d'autre. Dans le souci de favoriser les transitions harmonieuses entre les différentes étapes du parcours éducatif d'un jeune, il nous apparaît primordial que les partenaires assurent un suivi

entre les différents services que reçoit l'enfant. Certaines tentatives sont déjà amorcées dans plusieurs milieux¹⁰, par exemple les écoles acceptent maintenant de prendre connaissance des portraits que préparent les éducatrices des CPE afin d'aider les enfants de 4 – 5 ans à vivre harmonieusement le passage du CPE vers la maternelle. Nous sommes heureuses de ce partenariat et désirons continuer d'avoir les moyens de le consolider.

Le bien-être et le développement optimal de chaque enfant sont notre priorité.

Recommandations :

- Que l'État se positionne pour favoriser une véritable continuité. Que la complémentarité des services soit mieux orchestrée.
- Que le ministère de la Famille (MF) et le ministère de l'Éducation (MEQ) ne fassent qu'un seul grand ministère qui reconnait sincèrement les expertises de chacun des volets : les services de garde éducatifs à la petite enfance de qualité ont développé une expérience et du perfectionnement auprès de la clientèle 0-5 ans et les services scolaires (écoles primaires) ont développé une expérience et du perfectionnement auprès de la clientèle 5-12 ans.
- Si le ministère de la Famille ne peut fusionner avec le ministère de l'Éducation, au moins que le gouvernement maintienne que ministre en charge des services de garde à la petite enfance au ministère de la Famille soit le même ministre que celui du ministère de l'Éducation.
- Au sujet de la formation du personnel éducateur en CPE et de la formation du personnel enseignant au préscolaire, favoriser et développer la possibilité que les éducatrices et les enseignantes du préscolaire aient accès à un tronc commun dans leur formation de base, dans une perspective de continuité naturelle. Pour cela il faudrait revoir le diplôme d'études collégiales en Technique d'éducation à l'enfance et le Baccalauréat en enseignement préscolaire et primaire.

¹⁰À Magog : <http://www.santecom.qc.ca/BibliothequeVirtuelle/Estrie/9782981454317.pdf>

Dans les Laurentides:

http://www.cslaurentides.qc.ca/images/uploads/Programme_intervention_pr%C3%A9coce_et_pr%C3%A9vention.pdf

- Que le gouvernement reconnaisse que le perfectionnement continu du personnel éducateur à la petite enfance et celui du personnel enseignant du préscolaire doit s'arrimer davantage.
- Que le gouvernement non seulement reconnaisse l'importance de développer un réseau solide en petite enfance et qu'il investisse pour le maintenir, mais qu'il en fasse la promotion auprès de la population. En effet, la société peut avoir l'impression que l'argent est mal investi à cause de cette méconnaissance des retombées économiques et sociales pour chaque citoyen individuellement et collectivement à long terme. S'assurer que chacun comprend bien que l'importance pour l'économie et la prospérité d'un peuple à long terme, passe par l'éducation des jeunes enfants.
- Que la modulation des tarifs soit abolie pour non seulement permettre l'égalité des chances, mais aussi rétablir l'équité fiscale des familles de notre société.

Conclusion

La pérennité des services et la continuité dans le parcours éducatif des enfants du Québec passent, à notre avis, par un positionnement concret de l'État. Nous croyons en effet que le gouvernement doit se positionner dès maintenant pour établir clairement des critères de qualité qui débiteront dès le plus jeune âge et s'échelonnent tout au long du parcours éducatif de tout jeune québécois, quel que soit son statut socio-économique.

Le programme éducatif *Accueillir la Petite enfance*¹¹ fait état des faits suivants :

- ✓ Les services de garde éducatifs québécois ont une triple mission, soit celle de voir au bien-être, à la santé et à la sécurité des enfants qui leur sont confiés, celle de leur offrir un milieu de vie stimulant leur développement sur tous les plans et ce dès leur naissance jusqu'à leur entrée à la maternelle et enfin celle de prévenir l'apparition ultérieure de difficultés d'apprentissage, comportement ou d'insertion sociale.
- ✓ Les services de garde éducatifs à l'enfance sont assujettis à des Lois et règlements. Ce cadre légal précise les balises minimales pour assurer la qualité des services.
- ✓ Ledit programme éducatif comporte des activités et moments de vie qui ont pour but de favoriser le développement global de l'enfant (développement de chaque sphère de son développement) et d'amener progressivement l'enfant à s'adapter à la vie en collectivité et de s'y intégrer harmonieusement.
- ✓ Les services de garde font également de la promotion et offrent de la prévention visant à donner à l'enfant un environnement favorable au développement de saines habitudes de vie (alimentation, santé et bien-être).

Nous désirons poursuivre ce mandat et continuer d'obtenir l'appui et les moyens nécessaires pour y arriver.

La question qui nous préoccupait tout au long de nos réflexions pour produire le présent mémoire demeure bien présente. Est-ce que notre société, depuis 20 ans, a vraiment investi en priorité en petite enfance et peut véritablement se proclamer « Un Québec fou de ses enfants »?

¹¹ Programme Accueillir la petite enfance - https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/documents/programme_educatif.pdf

Il est en effet pour nous inconcevable qu'un gouvernement rende précaire un réseau qui fonctionnait et qui visait l'amélioration continue des services à la petite enfance. Nous terminons notre mémoire sur une phrase du premier ministre à l'époque des débuts de l'implantation des CPE au Québec.

« Nous ne devons pas oublier non plus que la finalité de cette relance (économique), c'est de nous assurer que nos enfants pourront vivre dans une société plus juste, qui leur aura donné toutes les chances de réussites »

M. Lucien Bouchard,
Premier ministre du Québec
Sommet sur l'économie et l'emploi, 1996

INVESTIR DANS LE CITOYEN DE DEMAIN, une idée qui doit persister.

Bibliographie et médiagraphie

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC, (Hiver 2014) À rayons ouverts, **DOSSIER Le Rapport Parent**
http://www.banq.qc.ca/documents/a_propos_banq/nos_publications/a_rayons_ouverts/AR_O_94.pdf

CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE MEMPHRÉMAGOG (Avril 2014)
L'Outil Mon Portrait de Magog, un outil de communication entre les milieux préscolaire et scolaire pour faciliter la transition des enfants ISBN : 978-2-9814543-1-7

COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES (Septembre 2014) ***Programme d'Intervention précoce et de Prévention*** – outil de transition pour la rentrée à la maternelle Réf. : Isabelle Raymond, conseillère pédagogique raymondi@cslaurentides.qc.ca

HECKMAN, James J., ELANGO, Sneha, HOJMAN, Andres, GARCIA, Jorge Luis, (2014)
Early Childhood Education
https://cehd.uchicago.edu/sites/heckman2013.uchicago.edu/files/uploads/Papers/Moffitt-ECE-Paper_2016-08-29a_jld.pdf

HECKMAN, James J. ***The Heckman Equation*** - <http://heckmanequation.org/>

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC - Enquête Grandir en qualité 2003 – ***Enquête québécoise sur la qualité des services de garde éducatifs*** - Faits saillants-

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC - Enquête Grandir en qualité 2014
<http://www.grandirenqualite.gouv.qc.ca/>

JEUX D'ENFANTS Apprendre avec toi – Programme d'intervention précoce
<http://www.jeux-denfants.net/index.php?programme=accueil>

LALONDE-GRATON, Micheline (2002) ***Des salles d'asile aux centres de la petite enfance***, Presses de l'Université du Québec

MINISTÈRE DE LA FAMILLE - ***Accueillir la petite enfance Le Programme éducatif des services de garde éducatifs du Québec***
https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/documents/programme_educatif.pdf

MINISTÈRE DE LA FAMILLE – Allocation pour l’intégration d’un enfant handicapé en service de garde <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/cpe-garderiers/enfants-besoins-particuliers/allocation-enfant-handicape/pages/index.aspx>

SOIRÉES BAZZO Les (2016) **Le Québec en fait-il assez pour ses tout-petits?** Émission du 30 août 2016 sur Bazzo.tv (intégrale)
<http://zonevideo.telequebec.tv/media/28627/le-quebec-en-fait-il-assez-pour-ses-tout-petits/bazzo-les-soirees-bazzo>

Extrait de M. Camil Bouchard :
<http://webtv.coop/group/video/Les-soirees-Bazzo-30-aout-2016/2729a1b4327e7b70746be561d511ea88/9556bc0dd818e0258bcc0a74ebd85044>

TVA NOUVELLES (2014) **Les éducatrices de CPE inquiètes pour les enfants vulnérables** Émission du 11 novembre 2014 filmée au CPE La Rose des Vents de Blainville
<http://tvanouvelles.ca/lcn/infos/regional/montreal/archives/2014/11/20141111-191215.html>

UNIVERSITY OF NORTH CAROLINA - Programme d’intervention précoce **Abecedarian**
<http://abc.fpg.unc.edu/>